

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC75

présenté par  
Mme Descamps et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 2**

A l'alinéa 2, substituer aux mots :

« primaire et élémentaire »

les mots :

« élémentaire ou primaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement rédactionnel.

Il semble plus simple de parler de « directeur d'école maternelle, élémentaire ou primaire » plutôt que de « directeur d'école maternelle, primaire et élémentaire ».